



Aide sur le statut cadre ou 35h?

Par **titoi**, le **29/01/2010** à **17:32**

Bonjour,

Je suis en CDI depuis aout 2009 en tant que responsable de rayon dans une enseigne de distribution. J'ai donc un contrat qui stipule que je bénéficie des dispositions relatives aux cadres en matière de durée de travail conformément à la CC. Je travaille donc 60 heures par semaine pour un salaire de 1700€ brut (pas beaucoup). Or sur ma fiche de paie, il y a marqué « horaire hebdomadaire : 35h » avec un taux horaire de 11,21€ et aucun solde de ½ journée RTT.

- 1) Si c'est vraiment un contrat 35h, est ce que je dois me faire payer les 20h supplémentaires par semaine que j'ai fait pendant ces 6 derniers mois ?
 - 2) Quand je parle de RTT, on me dit que je n'y ai pas droit. Est-ce normal ? Bénéficiant du statut cadre je devrais pouvoir les prendre ou me les faire payer à la fin de mon contrat ? A force de chipoter la dessus, mon directeur a mis fin à ma période d'essai après six mois en me sortant des excuses un peu bidon. Bref, ne voulant plus travailler 60h pendant le mois de période de préavis mais plutôt à ma convenance, celui-ci m'a dit que j'avais signé un « contrat cadre 35h » (je ne connaissais pas ce type de contrat)
 - 3) Est-ce que je peux aménager mes propres horaires pendant ce mois ? et venir travailler 6h un jour et 8h le lendemain, à ma convenance ? Ou faire absolument mes 35h ? voire moins ? Bref, je me pose plein de questions et si quelqu'un pouvait y répondre ca serait génial !
- Merci par avance de votre réponse